



Gemeng Käerjeng

Séance du conseil communal

du 5 mai 2021

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du mercredi 5 mai 2021.

Présents : Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Joseph Hames, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Nico Funck, Mireille Duprel, Jean-Marie Bruch, Anne Kihn et Patrick Ciuca, conseillers; Claude Freichel, secrétaire communal adjoint.

Excusés : Danielle Schmit, conseillère (procuration Frank Pirrotte), Monique Thiry-De Bernardi, conseillère (procuration Mireille Duprel).

Début de la séance à 8h00.

Séance publique

1. Communications du collège échevinal.

1.1. Projet SOLINA

Bourgmestre Michel Wolter présente au conseillers un projet social en collaboration avec la fondation «SOLINA» qui débutera à l'automne 2021. Ce projet, que la fondation a mis en place en coopération avec la Commune, le personnel enseignant et le Fonds de gestion des édifices religieux ainsi que les ministères de la Famille et de l'Éducation nationale, vise à accompagner et à soutenir les enfants de 6 à 12 ans en difficulté sociale et psychosociale. Il s'agit de créer un environnement sans préjugés pour le développement individuel, l'autonomie et l'intégration des enfants. Le presbytère de Clemency est mis à la disposition de la fondation pour la réalisation de ce projet.

1.2. Structures d'accueil pour réfugiés

Le 29 mars, la nouvelle structure pour réfugiés a été présentée lors d'une réunion d'information publique. Les premiers résidents ont emménagé le 22 avril. La structure est

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

actuellement habitée par 28 demandeurs d'asile et 5 demandeurs d'asile dont les familles attendent toujours le droit d'asile. 24 personnes viennent de Syrie, 9 d'Érythrée. 11 enfants fréquentent l'école fondamentale de Bascharage.

1.3. Mesures d'emploi

Bourgmestre Michel Wolter informe le conseil communal qu'actuellement 8 personnes occupent auprès de la commune de Käerjeng un poste temporaire dans le cadre de diverses mesures d'emploi.

1.4. Contrat de bail avec Co-Labor

La commune de Käerjeng vise une collaboration avec la coopérative «co-labor». Dans le cadre de cette collaboration, la coopérative dispose d'un terrain de 1,5 hectare derrière les ateliers communaux « WaAZ » pour la culture légumière.

1.5. Tornade du 9 août 2019.

L'échevin Frank Pirrotte présente aux conseillers le rapport final du comité de suivi sur la distribution des dons. Les compagnies d'assurance ont déboursé plus de 70 millions d'euros sur plus de 4 000 dossiers. Dans 36 cas, le ministère de la Famille a contribué pour un total d'environ 384 000 euros. Environ 1 million d'euros de dons ont été répartis sur 154 dossiers. Le reste est destiné à organiser une action conjointe de plantation d'arbres par les communes de Käerjeng et de Pétange.

2. Aménagement communal et développement urbain

2.1 Mise à jour du PAG de la commune de Käerjeng

L'architecte communale, Madame Carole Juttel, explique les raisons pour lesquelles une mise à jour du plan d'aménagement n'est pas encore nécessaire.

Approbaton par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 abstentions (LSAP).

2.2 Convention en relation avec une autorisation de construire à Bascharage

Un immeuble protégé a été déclaré délabré par un expert, et peut donc être démoli. Une résidence y sera construite. L'apparence extérieure s'intégrera au centre-ville existant.

Approbaton unanime.

2.3 Avenant à la convention PAP « rue de l'Église – rue de la Gare » à Hautcharage

La convention existante a été approuvée par le conseil communal en 2020. L'avenant est destiné à fournir des informations plus précises sur un mur de soutènement qui doit être construit à la limite de la rue de l'Église en raison d'un dénivelé.

Approbaton unanime.

2.4. Lotissement de parcelles sises à Clemency, 22 Chemin d'Arlon (section CA de Clemency – numéros cadastraux 518/3763, 518/3764, 518/3765 et 518/3766)

Le lotissement de parcelles prévoit la construction de 6 maisons unifamiliales.

Approbaton unanime.

2.5. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 50 rue de Grass (section CA de Clemency – numéro cadastral 474/3486)

Un morceau de la parcelle de la maison numéro 50 est supprimé pour être ajouté à la parcelle de la maison numéro 48.

Approbaton unanime.

2.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 161 avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – numéro cadastral 391/3924)

Une partie de la parcelle appartenant à la maison numéro 161 est divisée en vue d'un projet de construction à la hauteur des numéros 167 et 169.

Approbaton unanime.

2.7. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 60 rue de Schouweiler (section BC de Bascharage –numéro cadastral 422/4748)

La parcelle sera divisée en deux en vue de la construction de deux résidences.

Approbaton unanime.

3. Projets et devis

3.1. Réfection du parking à la place Schuman à Bascharage

L'ingénieur communal, Monsieur Alain Blasen, présente le projet en détail. Le parking sera réaménagé, 6 mâts d'éclairage seront remplacés et la sortie «rue Boeltgen» sera élargie. Le coût est de 469 000 €.

Approbaton unanime.

3.2. Rénovation de l'ancienne école Hautcharage - Crédit spécial

Approbaton unanime d'un crédit spécial de 100 000 €.

3.3. Rénovation de l'ancienne école Hautcharage - Approbation

Les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire de Hautcharage au coin de la rue de l'Église sont expliqués par le technicien en bâtiment de la Commune, Monsieur Miguel Alvares. La plupart des travaux concernent la résolution d'un problème d'infiltration.

Approbation unanime.

3.4. Décomptes de projets

Approbation unanime de trois décomptes de projets préparés par le Service financier de la Commune.

4. **Administration générale**

4.1. Plan national de la qualité de l'air – Avis

Le responsable du Service écologique de la Commune, Monsieur Jeff Künsch, présente le plan national de la qualité de l'air ainsi que la prise de position proposée par le collège échevinal. Celle-ci approuve de manière générale le plan national. Cependant, une attention particulière est attirée sur l'importance de mettre en œuvre les mesures déjà prévues dans le plan d'amélioration de la qualité de l'air.

Approbation unanime.

4.2. Plan national d'organisation des secours – Avis

Bourgmestre Michel Wolter constate que l'objectif du «PNOS», qui est de s'assurer que les services d'urgence sont déployés dans tout le pays dans un délai de 15 minutes, est correct. Cependant, on s'oppose à la manière dont ce projet doit être financé et à la manière dont le financement est présenté au public. Dans l'ensemble, on a l'impression que les coûts sont supportés à parts égales par l'État et les communes, ce qui, d'après Monsieur Wolter, n'est pas vrai. La participation des communes est en réalité bien supérieure à 50%.

Approbation par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 voix contre (LSAP).

4.3. Autorisation d'ester en justice dans le cadre du projet de contournement de Bascharage

Compte tenu du fait que la « Biergerinitiativ Gemeng Suessem » tente d'empêcher la construction prévue d'un passage de faune entre le « Bobësch » et le « Zmerbësch », le collège échevinal demande l'approbation du conseil communal pour défendre juridiquement les intérêts des citoyens de Käerjeng.

Approbation unanime.

4.4. Composition du Comité de suivi pour les structures d'accueil pour demandeurs d'asile

Le collège échevinal propose de faire représenter la Commune dans ledit comité de suivi par deux membres du collège échevinal, un représentant de l'opposition politique, le président de la commission communale de cohésion sociale et un représentant du secrétariat communal.

Approbation unanime.

5. Finances communales

5.1. Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2019

Le collège échevinal répond par écrit au rapport d'audit du Ministère de l'Intérieur.

Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 6 voix contre (LSAP, DP).

5.2. Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2019

Approbation unanime.

5.3. État des restants 2019

Le receveur sollicite des décharges pour un montant total de 1 321,50 €. Le total des arrérages s'élève à 55 946,11 € au total, 54 624,61 € restant à poursuivre.

Approbation unanime.

5.4. Suspension du paiement des droits de place pour forains en 2021

Le collège échevinal propose de suspendre le paiement des droits de place pour forains dans le cadre de l'organisation des kermesses de cette année à Bascharage et à Clemency.

La pandémie a déjà frappé assez durement cette profession.

Approbation unanime.

6. Règlementation communale

6.1. Règlement sur les installations sportives

Le responsable du Service des relations publiques, Monsieur Bern Birsens, présente les règles de fonctionnement uniformes pour tous les terrains et salles de sport de la commune de Käerjeng. Ce règlement régit tous les droits et obligations lors de l'utilisation des installations communales.

Approbation unanime.

6.2. Modification du règlement de circulation

L'ingénieur communal, Monsieur Alain Blasen, explique les modifications individuelles apportées au règlement de circulation de la commune de Käerjeng.

Approbation unanime.

7. **Patrimoine communal**

7.1. Acte notarié – Acquisition terrains à Clemency

La commune acquiert trois parcelles d'une superficie totale de 72,30 ares auprès du consortium Olinger au prix de 54 225 €.

Approbation unanime.

7.2. Acte notarié – Acquisition immeuble 5, rue de la Poste à Bascharge

La Commune acquiert la maison unifamiliale du Fonds du Logement pour 400 000 €.

Approbation unanime.

7.3. Acte notarié – Acquisition terrains à Bascharge au lieu-dit « auf Bomicht »

La commune acquiert quatre parcelles d'une superficie totale de 145,31 ares au prix de 79 920,50 € auprès de l'association «Coin de Terre et de Foyer Pétange».

Approbation unanime.

7.4. Acte notarié – Cession gratuite à Bascharge au lieu-dit « rue Émile Bofferding »

Les consorts Bofferding cèdent à la commune le trottoir d'une superficie de 0,77 ar.

Approbation unanime.

7.5. Contrat de bail – 5, rue du Ruisseau à Bascharge

Le couple Schmitz-Didier loue le terrain devant leur maison de la rue du Ruisseau pour un loyer annuel de 8,85 €.

Approbation unanime.

7.6. Contrat de fermage – Terrains à Fingig au lieu-dit « Im Bocksbart »

Monsieur Alain Thorn loue un terrain d'une superficie totale de 34 ares, dont seulement 20 ares peuvent être utilisés par lui. Le bail annuel est de 30 € et le contrat court jusqu'à fin 2030.

Approbation unanime.

7.7. Contrat de bail - Terrain communal à Bascharage - Co-labor (section BC de Bascharage – numéros cadastraux 2711/8108 et 2711/8109)

La coopérative «co-labor» loue 150,65 ar pour un loyer annuel de 226 €. La durée du contrat est de dix ans.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1. Conversion du poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement B1 en un poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A1

Approbation unanime.

8.2. Création d'un poste de salarié à tâche complète et à durée déterminée d'un an pour les besoins du secrétariat du Service technique

Approbation unanime.

9. Règlements temporaires de la circulation

9.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal

Approbation unanime d'un règlement temporaire.

9.2. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Approbation unanime de dix règlements temporaires édictés d'urgence par le collège échevinal.

10. Commissions consultatives

10.1. Remplacement d'un membre à la commission des finances

Approbation unanime du remplacement de M. Claude Freichel par M. Gilbert Haag.

10.2. Remplacement d'un membre à la commission des loyers

Approbation unanime du remplacement de M. Alain Schwarz par M. Jean-Marie Pandolfi.

11. Divers

12. Questions et réponses

Séance à huis clos :

13. Personnel communal

- 13.1. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.2. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.3. Fixation de la rémunération d'un à tâche intellectuelle au service urbanisme
- 13.4. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier
- 13.5. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du service technique
- 13.6. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- 13.7. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe technique.

Fin de la séance : 12h30.